



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livres

Question écrite n° 15230

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les menaces qui pèseraient aujourd'hui sur le prix unique du livre dont le dispositif a été mis en place en France en 1981. En effet, il semblerait que le commissaire européen chargé de la concurrence ait récemment contesté le bien-fondé de ce système qui a prouvé son efficacité dans notre pays. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'éviter qu'une telle décision ne puisse être prise.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la question du prix unique du livre. Cette question est suivie très attentivement par le Gouvernement auquel les déclarations du commissaire européen chargé de la concurrence, parues au mois de juillet dans un journal français, n'ont pas échappé. Le ministre des affaires étrangères a d'ailleurs réagi aux propos du commissaire dans une lettre du 22 juillet, par laquelle il rappelle l'attachement de la France à son régime de prix fixe du livre, inscrit dans la loi, le législateur ayant en effet réintroduit un prix fixe après avoir observé, pendant plusieurs années, les inconvénients liés à des prix libres. Force est de constater au demeurant, que le commissaire européen chargé de la concurrence ne conteste pas le système français, de nature législative, mais seulement les accords interprofessionnels transfrontaliers donnant lieu à la fixation d'un prix unique. Le Gouvernement considère, en tout état de cause, que les enjeux en la matière sont autant culturels qu'économiques et demeure très vigilant sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15230

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3082

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5816